

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/01/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : Mme LUSSON Jocelyne, M. GAY Philippe, Mme TOUSSAINT Marylène, M. BRICAUD Olivier, Adjoint, Mme DAUDIN Mélanie, M. COHU Bruno, Mme FOIN Françoise, M. ALLAIN Jérôme, Mme LEMEUNIER Marie-Laure, M. LEGER Éric, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M. DIAMANTI Antonello, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. ALLAIN Jérôme

Convocation du 6 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2021.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification

- 1) **FINANCES : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**
2021-001 délibération transmise en préfecture le 12/01/2021

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la proposition de vote du budget primitif 2021 début mars et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il y a lieu d'engager des dépenses avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, comme suit :

Dépenses concernées :

Chapitre budgétaire	Budget 2020	Autorisation d'engagement avant le BP 2021	Article	Autorisation
20 – Immobilisation incorporelles	4 000 €	1 000.00 €	2051	1 000 €
204 – Subvention d'équipement	83 820.33 €	20 955.08 €	2041582	20 900 €
21 – Immobilisation corporelles	75 750 €	18 937.50 €	2161 21318	11 000 € 7 900 €

Ces crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire, à engager des dépenses avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 pour les chapitres et articles budgétaires définis ci-dessus,
- **Dit** que ces crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2021.

2) INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

☞ Finances : ré imputation du mandat 157 émis au 21 318 pour un montant de 5 142.33 € au 204 14 82 car c'est une subvention versée à Champtocé pour le centre de secours et non des travaux sur bâtiments publics.

☞ Assainissement : Continuité du service assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes :

La CCLLA a conduit pendant toute l'année 2020 une procédure de délégation de service public visant à organiser le service d'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le conseil communautaire avait désigné comme attributaire de cette délégation la société VEOLIA EAU.

Une procédure en référé précontractuel a été engagée par un concurrent évincé. Cette procédure n'a pas abouti, le tribunal ayant rendu un jugement de rejet du recours le 29/12/2020. Ce recours a cependant pénalisé les travaux de prise en main par Véolia des installations d'assainissement sur le territoire.

C'est pourquoi, des mesures transitoires doivent être prises sur la commune pour assurer la continuité du service public d'assainissement collectif par le biais d'une convention d'assistance technique pour que les agents communautaires poursuivent leur activité d'assainissement collectif, permettant ainsi la transition avec Véolia. Cette convention aura une durée de 2 mois (jusqu'au 28/02/2021). Les agents du service commun assureront cette activité pour le compte de la CCLLA. Les heures consacrées à cette activité et les éventuels coûts liés seront intégralement remis à la charge de VEOLIA et seront donc sans incidence pour la commune.

☞ Ecole : Organisation de la semaine scolaire des écoles publiques rentrée 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la semaine scolaire mise en place actuellement sur la commune est structurée par une organisation des temps scolaires (O.T.S).

La diversité des OTS est liée à la diversité des Projets Educatifs de Territoires qui garantissent les conditions de la prise en compte des besoins de l'enfant et sa réussite scolaire.

Si la communauté éducative et la commune sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles peuvent continuer à fonctionner selon les mêmes modalités pour la rentrée 2021.

L'académie nous demande si l'on envisage des changements pour la rentrée 2021, de lui communiquer **avant le 10 avril 2021**.

Monsieur le Maire propose à Philippe Gay de voir avec les enseignantes.

☞ Déploiement de la 5 G : Guide à destination des élus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu, en mairie, un courrier ainsi qu'un guide à destination des élus, concernant la 5G. Ce guide explique non seulement, l'évolution de la technologie qui offre de nouvelles opportunités mais également les effets sur la santé et l'environnement. Il présente aussi le rôle des élus dans le déploiement de cette nouvelle technologie.

Un rapport est consultable sur le site : <https://www.igas.gouv.fr>

☞ Enquête mobilité : Lancement d'une enquête certifiée Cerema (EMC²)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) est menée à l'initiative des 6 intercommunalités de l'aire urbaine angevine élargie, à savoir : la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, les communautés de communes de Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, Vallées du Haut Anjou et Anjou Bleu Communauté.

Cette enquête a pour but de connaître les pratiques de mobilité des habitants du périmètre d'enquête. Elle a débuté le 4 janvier 2021.

☞ Urbanisme : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des contentieux sont en cours sur deux permis de construire suite à des infractions au code de l'urbanisme.

PC 049 284 15 A0007 : Un courrier de mise en demeure de mise en conformité d'un permis de construire et de démolition de deux bâtiments a été envoyé début novembre. Nous sommes toujours en attente des demandes de permis modificatif et de permis de démolir.

PC 049 284 18 A003 refusé le 13/03/2018 et PC 049 284 18 A0004 accordé le 03/09/2018 : Réhabilitation d'une grange en habitation. Le demandeur est en train de réaliser les travaux suivant le PC A003 refusé. Un procès-verbal va être dressé très prochainement. Les règles

d'urbanisme sont appliquées selon le principe d'égalité et de justice. Il est rappelé que toute modification extérieure de façade doit faire l'objet d'une demande préalable à la mairie.

☞ Food truck : Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier. Celui-ci indique qu'il a eu récemment un échange téléphonique avec Monsieur et Madame FELIX, lui indiquant qu'ils pensent finalement stationner leur camion de Food truck uniquement sur la Janière et non plus sur le bord de Loire au printemps, comme initialement annoncé.

De plus, ils ont fait une demande de licence III mais comme il existe déjà 3 licences sur la commune il n'est plus possible d'en délivrer. En effet, le quota est de 1 licence pour 450 habitants. Olivier leur a conseillé de se rapprocher de l'ancien restaurateur pour convenir directement avec lui s'il pouvait leur prêter sa licence.

☞ Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi)

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'une première réunion aura lieu **mardi 12/01/2021 à 9h30** en visioconférence concernant l'étude de cartographie et de qualification de l'aléa inondation de la Loire en amont de Nantes dans le cadre de la révision des PPRi.

Cette réunion a pour objectif de présenter les résultats du travail de la phase 1 de l'étude et de les valider.

La phase 1 de l'étude a pour objectifs :

- La collecte et l'analyse des données nécessaires à la compréhension du fonctionnement hydraulique du secteur,
- La reconnaissance du terrain et la réalisation d'un levé Lidar(topographie),
- Les contacts avec les acteurs locaux,
- La définition des lignes d'eau de référence, (aléas basés sur la crue de 1910, mais nécessité de prise en compte de l'évolution du lit de la Loire depuis cette date, et de la montée du niveau de la mer, potentiellement perceptible jusqu'à Ancenis, dans les prochaines décennies)
- La définition des hypothèses de défaillance des ouvrages de protection.

☞ Garderie Périscolaire : Vols

Pour faire suite au vol de la garderie périscolaire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le préjudice s'élève à 53.31 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces vols ont eu lieu lors du confinement et déplore ces incidents sur notre commune.

☞ Vœux du Maire annulés :

Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir pu émettre ses premiers vœux à la population à cause de l'épidémie toujours bien présente sur le territoire. Des cartes vont être distribuées dans chaque boîte aux lettres fin de la semaine 2 et/ou début de semaine 3.

☞ Dates des prochains groupes travail finances en vue de la préparation du budget 2021

12/02/2021 à 9h

19/03/2021 à 9h

☞ Dates des prochaines commissions finances en vue de la préparation du budget 2021

15/02/2021 à 20h

22/03/2021 à 20h

☞ Dates des prochains bureaux Maire Adjoint

22/02/2021 à 17h

22/03/2021 à 17h

19/04/2021 à 17h

25/05/2021 à 17h

28/06/2021 à 17h

☞ Dates des prochaines réunions de conseils municipaux

08/02/2021 à 19h

08/03/2021 à 19h30

06/04/2021 à 19h30

03/05/2021 à 19h30

07/06/2021 à 19h30

05/07/2021 à 19h30

☞ Lotissement de Bataflème : Suite à des dégâts récurrents causés par des véhicules sur un compteur électrique, le maire demande l'avis au conseil, pour mettre en place du mobilier urbain de type barrières afin de rendre piéton le chemin entre le square des Frères Boumard et le square du Pré Fleuri. Le maire rappelle que ce chemin devait être piéton dans le projet initial de Bataflème. La voie réalisée pour la tranche 1 de la ZAC Bataflème permet de raccorder le secteur Nord et Sud du lotissement dorénavant. Marylène prendra contact pour avis avec les services techniques pour conseil.

☞ La commune de Champtocé sur Loire demande au conseil municipal si la commune de St Germain serait intéressée par la continuité d'une police municipale (relais de la police du Maire) de St Georges à Champtocé. Il est convenu de réfléchir à son intérêt et de demander davantage d'informations (coût, implications...)

3) INFORMATIONS DIVERSES DES ADJOINTS :

Jocelyne :

⇒ ALSH : le CSI a présenté un budget déficitaire notamment à cause du transport. La question est de voir comment on peut s'organiser pour la prise en charge de ce déficit au niveau des communes.

La commission jeunesse souhaite mutualiser plusieurs activités entre elles (volet 1 et volet 2) et entre les communes du territoire, afin de pérenniser les contrats pour permettre l'augmentation des temps de travail des agents et la polyvalence. Le CSI a en charge les recherches de subventions.

Philippe :

⇒ Conseil Municipal des Enfants : Nous sommes toujours en attente du devis de Monsieur BURGEVIN. Un appel aux artistes germanoprains est lancé via le bulletin municipal et le site web de la commune sur le thème : « sortie du confinement, le monde de demain ! »

⇒ Restauration scolaire : En début de semaine, un contrôle « surprise » a été réalisé par le service d'hygiène de la DDPP49 et globalement, on peut être fier de dire que nos enfants déjeunent dans de très bonnes conditions.

⇒ Ecole :

- En attente du retour de l'académie concernant l'école numérique
- Devis de tricycles, vélos à programmer au budget 2021

⇒ CCLLA : Pour info, la commission animation sera scindée en deux (sport et culture)

Marylène :

⇒ CCAS : La remise des clés à Madame GRESSELIN (orthophoniste) a eu lieu le 7/01. Elle a hâte de s'approprier les lieux et de commencer ses consultations.

⇒ Epicerie :

- 3 devis ont été demandés pour refaire les peintures. L'entreprise de Bernard Gourdon a été retenue pour un montant de 12 724.93 € HT (15 269.91 € TTC)
- 1 devis a été demandé à Johnny Burgevin pour créer une rampe d'accès PMR entre l'épicerie et le bar.
- 1 devis a été demandé pour la devanture et quelques petits travaux de réfection divers.

Olivier :

- Le projet concernant la vente en ligne de produits « Terroir de France » avance. La personne se renseigne sur la possibilité d'une vente en drive.
- Le bulletin municipal est bien avancé
- USCCA : Un projet de regroupement des clubs d'Ingrandes/Le Fresne, Champtocé sur Loire et Saint Germain des Prés est en cours de réflexion.

- L'emplacement du radar pédagogique installé rue de La Loire me semble judicieux car la vitesse est visible de loin et laisse le temps de ralentir.
- Un départ de feu intentionnel a été signalé et constaté le dimanche 10 janvier 2021 en journée, tout est rentré dans l'ordre.
- Nouveaux arrivants : Voir pour obtenir la liste des noms des acheteurs de terrains à Bataflème pour les inviter aux vœux du Maire 2022.

4) TOUR DE TABLE

Carine ⇒ rappelle que les inscriptions à la bibliothèque sont ouvertes

Jérôme ⇒ Suite à observation, fait part d'une crainte que des tailles de haie exagérées (abattage d'arbre de haut jet...) ou inappropriées (coupe à 2 m du sol...) soient effectuées sur la commune pour le passage de la fibre sur les poteaux téléphoniques ou électriques, étant donné la responsabilité d'entretien par les propriétaires. Il serait dommage que le bocage pâtisse de cette arrivée de la fibre par méconnaissance des tailles douces.

Monsieur le Maire rappelle que tous les propriétaires ont reçu un courrier explicatif. L'information a bien été faite et a été relayée également sur Intramuros.

Il est notamment rappelé qu'une fiche « élaguer et entretenir aux abords des lignes » est téléchargeable sur le site Anjou numérique (rubrique 100% fibre, qui êtes-vous ? un particulier).

Prochain conseil municipal prévu le lundi 8 février 2021 à 19h00

Séance levée à 21h50